



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
28/04/2014

Dossier complet le
26/05/2014

N° d'enregistrement
F05214 P 0035

1. Intitulé du projet

RD766 Aménagement d'un créneau de dépassement à Baugé-en-Anjou

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de Maine et Loire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain STEPHANT, Directeur général adjoint développement

RCS / SIRET

2 2 4 9 0 0 0 1 9 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d) 51 a)	Recalibrage d'une route d'une longueur de 2500m Défrichement d'une surface de 2ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend la réalisation d'une 3ème voie de circulation sur un linéaire d'environ 2500m pour proposer des créneaux de dépassement aux usagers de la RD766.

Il comprend également la construction d'un giratoire en entrée de l'agglomération de Baugé-en-Anjou et d'un tourne-à-gauche en milieu de section, ainsi que les chemin de rétablissement des accès existants à ces carrefours.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de proposer un créneau de dépassement d'environ 1km dans chaque sens de circulation afin d'améliorer les conditions de dépassement sur cet axe départemental qui supporte un fort trafic poids lourds (23%). Le profil en long chahuté de la route existante rend dangereux tout dépassement.

Ce projet permet également de supprimer tous les accès directs des parcelles sur la voie qui sont reportés sur des carrefours aménagés en giratoire et tourne-à-gauche.

Le carrefour giratoire situé en extrémité de section côté Baugé-en-Anjou permettra de marquer l'entrée de ville tout en sécurisant l'accès au golf.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de construction de cet aménagement dureront 3 mois.

Des réductions temporaires de largeur de voie de circulation ainsi que des alternats de circulation seront mis en place au droit du chantier sur la RD766 qui accueille un trafic de moins de 4000 véh/jour sur cette section.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune évolution de trafic n'est prévue du fait de ces travaux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Demande d'examen au cas par cas

Dossier loi sur l'eau

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas au sens de l'article R 122-3 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de voirie	2500m
Largeur de voirie	3,50m
Surface d'emprise routière	3Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 766

Section Baugé-en-Anjou

VC de Pontigné

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0° 04' 54" O Lat. 47° 32' 07" N

Point d'arrivée : Long. 0° 02' 45" O Lat. 47° 31' 51" N

Communes traversées :

Baugé-en-Anjou

Pontigné

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet fait partie du programme d'aménagement de sécurité de la RD766 qui comprend la sécurisation déjà réalisée de trois carrefours en tourne-à-gauche ainsi qu'un autre créneau de dépassement à ce jour non localisé.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La 3ème voie de circulation sera construite au sud ou au nord de la voie existante. Les sols nécessaires aux travaux ont un usage routier pour la partie située dans l'emprise routière départementale et des usages agricole (prairies ou cultures) ou forestier (forêt de Chandelais) pour les autres terrains. L'aménagement se trouve en rase campagne éloigné des quelques habitations locales.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Baugé approuvé le 20/12/2012 : zones 1AU1, Ng (golf) et A.
Un emplacement réservé est créé dans le PLU pour le giratoire.
PLU de Pontigné approuvé le 04/02/2009 : zones A, Nf (forêt), Nh (évolution modérée du bâti existant autorisée) et Np (protection stricte).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF I n° 00002063 - Forêt de Chandelais
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Monument historique le plus proche situé à plus de 1500m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
est-il déficitaire en matériaux ?			L'aménagement nécessite un apport de 5000m3 de matériaux de carrière pour la réalisation des structures de chaussées
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Le projet d'élargissement de la voirie existante est situé dans la ZNIEFF de type I sur une longueur d'environ 900m.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

☒
☐

Le projet prélève 2ha de bois et forêts, 0,5ha de prairies et pelouses et 0,5ha de cultures.
Il impacte également une centaine de mètres de haie

Est-il concerné par des risques technologiques ?

☐
☒

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

☐
☒

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

☐
☒

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

☐
☒

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

☐
☒

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

☐
☒

Engendre-t-il des odeurs ?

☐
☒

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

☐
☒

Engendre-t-il des vibrations ?

☐
☒

Est-il concerné par des vibrations ?

☐
☒

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☒	☐	Le projet apporte une surface supplémentaire de chaussées d'environ 9000m². Il conserve les principes d'assainissement de la voirie actuelle et ne modifie pas les écoulements du bassin versant.
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet sécurise tous les accès directs sur la RD766 (parcelles agricoles ou boisées, habitat diffus) ainsi que l'accès existant au golf. Il n'est prévu aucune évolution de l'urbanisation le long de cette route départementale mis à part l'évolution du golf dans le cadre du PLU de Baugé-en-Anjou.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet se trouve en partie en ZNIEFF de type 1 avec des impacts sur zones humides. Il devra faire l'objet d'une étude faune-flore, d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau et d'un dossier de défrichement accompagnés des mesures d'atténuation et de compensation adéquates.

S'agissant d'un aménagement sur place, il n'y a pas de variantes de tracé possibles

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet
1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4 Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5 Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation
Reportage photographique
Evaluation des zones humides
Codification Eunis des habitats

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Angers 22 AVR. 2014 le,

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général adjoint Développement

Alain STERLIANT